



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
FESTIVITES DE LA FESTA MAJOR DES 18 ET 19 AOÛT

2022-079

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant l'organisation des festivités des 18 et 19 août ;

Considérant que la rue du stade et le chemin VC N°02 dit de Saint Feliu d'Avail nécessitent une réglementation du stationnement et de la circulation et qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers pendant la festa major des 18 et 19 août 2022 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT PARKING DE L'ESPACE DE FORÇA REAL ET RUE DU STADE.

Du mercredi 17/08/2022 à 06h00 et jusqu'au samedi 20/08/2022 à 08h00

- Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace Força Réal.
- Trois places de stationnement seront réservées aux services municipaux, rue du stade au niveau du jardin d'enfants.

ARTICLE 2 : CIRCULATION CHEMIN VICINAL N°02 DIT DE SAINT FELIU D'AVAILL

Le Chemin Vicinal N°02 dit de Saint Feliu sera fermé à l'intersection du chemin du Padraga :

Jeudi 18/08/2022 de 18h00 à 03h00 (le 19/08/2022)

Vendredi 19/08/2022 de 16h00 à 03h00 (le 20/08/2022)

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la mairie de Corneilla la Rivière.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 1er août 2022

Monsieur le Maire,
René LAVILLE





FESTIVITES DES 18 ET 19 AOÛT ROUTE BARREE



ROUTE BARREE :

- Jeudi 18/08/22
De 18h00 à 03h00
- Vendredi 19/08/22
De 16h00 à 03h00

La voie longeant le stade et l'espace Força Réal sera fermée durant les festivités de la Festa Major des 18 et 19 août.

Par avance, nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

**Le Maire
René LAVILLE**

